



N°46
07/12/2017



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**
sylvie.desire@fdgdon64.fr
Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**
p.mouquot@gironde.chambagri.fr
Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.pevhorgue@arvalis.fr

Oléagineux

Claire MARTIN-MONJARET
Terres Inovia
c.monjaret@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures - Edition
Aquitaine N°35 du
05/10/2017 »**



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Céréales à paille

- **Stade** : de levée à formation des premières talles pour les blés tendres et de 2-3 feuilles à tallage pour les orges d'hiver.
- **Limaces** : risque faible, le temps sec et froid n'est pas favorable à leur activité. Vigilance sur les derniers semis, encore non levés ou en cours de levée, avec le retour des pluies prévu en fin de semaine.
- **Pucerons** : risque faible actuellement.
- **Cicadelles** : risque faible à nul.
- **Zabres** : dégâts localisés importants, signalés sur orges et blés, secteur d'Issigeac.

Céréales à paille

Ce bulletin a été rédigé à partir des informations émanant de notre réseau de partenaires (situation globale par secteur) et des observations sur notre réseau de parcelles de référence (en cours de mise en place) situées à Monségur (40), Audignon (40), Espiens (47), Bon-Encontre (47), Agen (47), Sainte-Livrade-sur-Lot (47), Moncrabeau (47), Saint-Barthélémy-d'Agenais (47), Cessac (33), Castétis (64), Limendous (64), Gerderest (64), Lucgarier (64).

• Stades phénologiques et état des cultures

Pour les parcelles de blés semées fin octobre/début novembre les stades varient de 2-3 feuilles à formation des premières talles.

Pour les quelques semis réalisés autour du 10-15 octobre, les stades varient de 3-4 feuilles à début tallage.

Les derniers semis réalisés à partir de mi-novembre sont au stade semis/levée à 1 feuille.

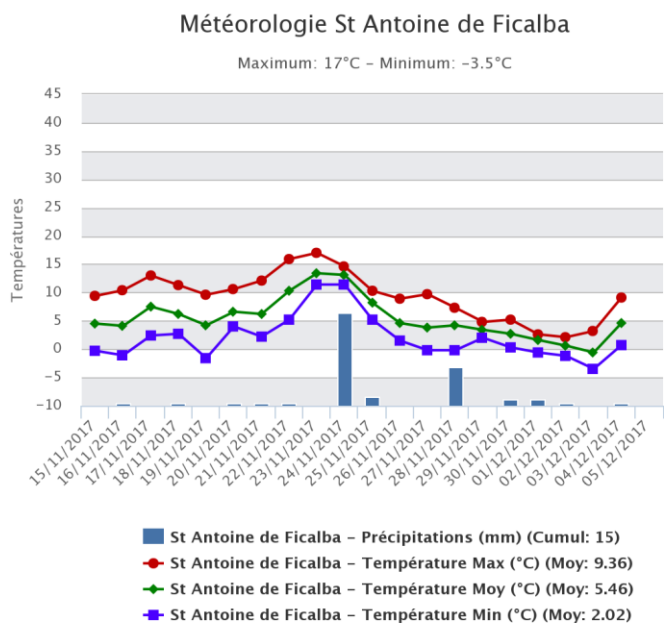
Les orges ont des stades qui varient de 2-3 feuilles à début tallage.

Point climatique :

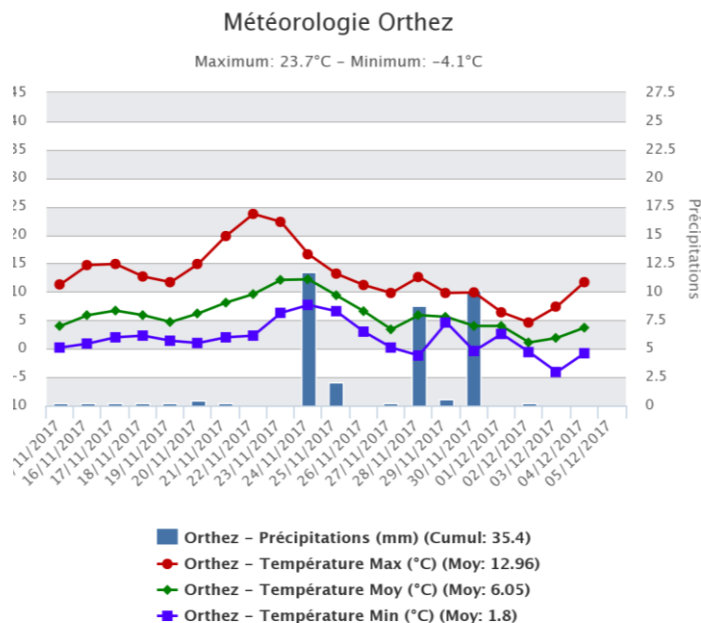
Les dernières précipitations significatives ont eu lieu du 28 au 30 novembre sur le secteur Aquitain, avec comme souvent des précipitations plus importantes dans la partie Sud de l'Aquitaine.

Les températures sont en baisse depuis le 24 novembre, avec des gelées matinales régulières depuis le 28 novembre.

Ci-dessous, pour exemple, les données météorologiques de la station de Saint Antoine de Ficalba (département du Lot-et-Garonne) et d'Orthez (département des Pyrénées-Atlantiques).



© DEMETER



© DEMETER

• Limaces

Pas de dégât observé dans les parcelles.

Période de risque : du semis à début tallage (BBCH00 à 21).

Seuil indicatif de risque :

- Avec piégeage : à partir de 20 limaces piégées par m², le risque est élevé.
- Sans piégeage : 20% des feuilles attaquées.

Évaluation du risque :

Les gelées matinales et l'absence de pluie ne sont pas des conditions favorables à leur activité.

Vigilance sur les derniers semis de céréales à paille (semis après 15 novembre) encore non levés ou en cours de levée avec le retour des pluies prévu cette fin de semaine.

A consulter : [Note nationale limaces](#) sur la surveillance et la gestion du risque.

• Pucerons vecteurs de la jaunisse nanisante de l'orge (JNO)

Quelques pucerons observés dans les parcelles, mais les températures faibles permettent de contenir le développement des populations.

Période de risque : de levée à fin tallage (BBCH 09 à 29).

Pucerons à observer :

- dès la levée pour les parcelles non traitées et à partir de la fin de la persistance d'action de la protection insecticide si les conditions climatiques sont toujours favorables aux pucerons,
- par beau temps et de préférence en début d'après-midi au moment où les températures sont les plus élevées. Les pucerons ayant tendance à se mettre à l'abri le soir et le matin au pied du feuillage, il est préférable de retarder l'observation pour avoir de bonnes conditions, ce qui évitera une sous-estimation des populations.
- Vérifier la présence d'auxiliaires : une forte présence d'auxiliaires (la coccinelle par exemple) peut réduire de façon significative la présence de pucerons.

Seuils indicatifs de risque : 10% des plantes avec pucerons **ou** en-dessous des 10% si la présence de pucerons est constatée pendant 10 jours consécutifs.

Évaluation du risque : les températures basses sont peu favorables à l'activité des pucerons et surtout à leur multiplication dans les parcelles.

A consulter : [Note viroses des céréales](#)

• Cicadelles vectrices de la maladie des pieds chétifs (WDV)

Période de risque : de levée à tallage (BBCH 09 à 29).

Seuil indicatif de risque :

- Par piégeage (plaque engluée jaune) : au-delà de 30 captures hebdomadaires, risque élevé.
- Sans piégeage (observation directe en parcelle lors de journée chaude, ensoleillé et sans vent) : si sur 5 endroits de la parcelle au moins 5 cicadelles sont observées, risque élevé.

Évaluation du risque : risque faible à nul.

• Zabres

D'importants dégâts sont signalés ponctuellement sur le secteur d'Issigeac, sur orges au stade 2-3 feuilles et sur blés (parcelles non protégées par un insecticide). Les dégâts observés sont des feuilles rongées jusqu'aux nervures jusqu'à la disparition totale des pieds.

Éléments de reconnaissance de ce ravageur :

Le zabre est un coléoptère pouvant provoquer des dégâts sur céréales (et toutes les graminées en générales sauf la fétuque et l'avoine) sous sa forme larvaire uniquement. La larve de cet insecte vit dans le sol (enfouit jusqu'à 10-15 cm) et a une activité essentiellement nocturne. L'entrée de la galerie de l'insecte peut être visible à la base des plantes attaquées.

Les larves rongent les feuilles entre les nervures, les feuilles ainsi attaquées sèchent et forment un « chevelu » agglutiné sur le sol. Les larves de zabres ont également tendance à entrainer les feuilles dans leur galerie pour les consommer. Dans le cas d'une attaque importante, les plantes peuvent être totalement détruites.

Les dégâts se présentent sous forme de foyers, ils peuvent apparaitre également sur les bordures des parcelles et progressent souvent plus rapidement dans le sens du semis.



Dégât de zabres
Feuilles dévorées agglutinées au sol
(Photo : Arvalis)

Situations à risque et prophylaxie :

L'absence de labour et le retour fréquent des céréales à paille (y compris les graminées sauvages et celles cultivées en couvert, mais pas l'avoine et la fétuque) constituent des situations à risque.

Un déchaumage après moisson et le labour des terres permettent de rendre le milieu défavorable à la survie des larves et à leur installation.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maïsador, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".